

## L'émergence d'une problématique foncière et ses rationalités

par Bernard CROUSSE

On ne peut bien interpréter les contributions du Colloque de Saint-Riquier qu'après avoir surmonté une première gêne provoquée par la diversité des problématiques spécifiques de chacune de ces contributions, bien que leurs auteurs aient tous en vue assurément la problématique du Réseau.

La notion de *moment juridique* joue un rôle théorique essentiel dans la contribution de G. Hesseling. Dans ces moments juridiques, il se passe quelque chose de décisif : le citoyen y est confronté de manière totale et irréversible à la domination des structures foncières de l'État. Avant cela se développent dans la population plusieurs langages concernant les réalités foncières, selon les individus. Les citadins de Ziguinchor groupent de manière différente des éléments venant du langage moderne du Droit, véhiculé par l'État, et du langage traditionnel. Ils se servent tous de versions différentes de la même « *lingua franca* », ce qui mène à une sorte de Tour de Babel. « Tant que le citadin ne gêne pas l'État, il est laissé en paix ; il peut alors essayer de renforcer son sentiment fragile de sécurité en combinant quelques notions foncières modernes à celles qu'il a apportées de son village ». Lorsqu'il y a rencontre avec les structures foncières de l'État — c'est-à-dire moment juridique —, celles-ci l'emportent toujours. G. Hesseling décrit les nombreux types de réponses que peuvent opposer à l'État les citoyens avant le moment juridique. Elle distingue des « degrés différents de vulnérabilité » des citoyens vis-à-vis de l'État qui suscitent des réactions spécifiques : discours adjacents, inversion du discours... Pour bien comprendre ce qui se passe, le chercheur est assigné à la rédaction d'un « dictionnaire » et d'une « syntaxe » qui puissent démêler la confusion des langues, afin de

montrer comment chacun affronte inéluctablement le moment juridique.

Le texte d'Annie Manou-Savina relate les péripéties qui ont marqué de 1965 à 1982 l'histoire de deux quartiers d'habitation de la périphérie d'Abidjan, le passage de Port-Bouët I, quartier spontané, illégal et précaire, à Port-Bouët II, le quartier aménagé qui lui succède. Si à Port-Bouët II commence à apparaître la procédure d'attribution de parcelles provisoires, amorce de la procédure d'immatriculation et du droit de propriété dans le Droit ivoirien, c'est finalement une situation d'incertitude et d'insécurité foncière qui domine pour ses occupants. L'étude s'attache dès lors à mettre en évidence les relations subtiles qui se manifestent entre les *statuts d'accession* et les comportements des habitants, comportements spécifiques selon les groupes auxquels ils appartiennent (locataires, « propriétaires allocataires », Ivoiriens, étrangers). On y constate surtout des comportements de non-respect du statut d'accession à la propriété quel que soit son stade d'évolution au moment où ces comportements sont observés, et des comportements d'anticipation. Ainsi, note Annie Manou-Savina, « la prise en compte de l'évolution du prix des loyers à Abidjan permet de comprendre la densification du quartier de Port-Bouët II par la construction de nouveaux logements dans un but spéculatif. Le nombre d'habitations occupées par le propriétaire seul diminue nettement (de 20 % en 1978 à 14 % en 1982). Étant donné que la procédure de recouvrement des coûts par les autorités n'est pas encore entamée à Port-Bouët II, les propriétaires ont intérêt à continuer à louer pour disposer de revenus lorsqu'il s'agira de payer ces coûts ». Annie Manou-Savina met les comportements des habitants en regard des formes successives du statut d'accession à la terre urbaine, mais aussi en regard d'éléments de l'environnement économique et social qui sortent du foncier *sensu stricto*. Ainsi le niveau des revenus et le lieu de travail, qui pour 89 % des chefs de ménage de Port-Bouët I se situait sur l'île de Petit Bassam, rendaient le déplacement à partir du nouveau lieu de résidence de Port-Bouët II problématique par l'augmentation des frais de transport que ce déplacement allait entraîner, expliquent que seulement 16,9 % des locataires de Port-Bouët II provenaient au départ du quartier de Port-Bouët I. La population locataire surtout, qui ne retirait que des désavantages de l'opération de déguerpissement, a cherché à se reloger à proximité de son lieu de travail.

Le texte de Jean-Luc Piermay sur la ville de Mbuji-Mayi (ancienne Bakwanga) au Zaïre, distingue *trois modèles urbains* (la conception coutumière, la ville restructurée, la ville ouverte à la spéculation) apparus successivement dans le temps et, dans la mesure où ils subsis-

tent et coexistent, actuellement *en conflit*. Pour chaque péripétie, l'auteur met en lumière l'attitude des acteurs vis-à-vis de la réglementation foncière du moment. Après l'Indépendance, la restructuration a été décidée par l'administration sans concertation avec la population, en ne tenant pas compte du parcellaire antérieur. « Les autorités ont demandé aux fonctionnaires réfugiés — mais beaucoup de non-fonctionnaires ont suivi — de construire une maison où bon leur semblait, sans tenir compte d'éventuelles revendications coutumières, et sans qu'il y ait délivrance de papiers ». A l'heure actuelle, selon Piermay, l'administration est disposée à faciliter l'avènement de la troisième conception de la ville, en outrepassant les possibilités offertes par une loi foncière trop prudente. Les services administratifs créent des conflits, par exemple en indiquant à un trafiquant une parcelle que le détenteur n'a pas les moyens de mettre en valeur, en lui suggérant de s'y installer sans le consentement du possesseur. La loi est incapable d'organiser, le budget est incapable de financer : cela a pour résultat que l'administration est conduite à imaginer des arrangements très éloignés des mécanismes légaux. La confusion permet aux administratifs de jouer un rôle d'arbitre ; elle alimente la corruption et est souvent activement recherchée pour elle-même. L'étude met en évidence le fossé qui sépare, dans la plupart des péripéties de l'histoire de Mbuji-Mayi, la loi et les réglementations foncières des stratégies des acteurs, ainsi que des pratiques politiques et administratives qui, sans les légitimer, les couvrent et les encouragent.

De nouvelles organisations liées au développement, comme les « Groupements Villageois » (G.V.) en Haute-Volta, provoquent une consommation foncière, une appropriation des terres (ou tout au moins une jouissance de celles-ci) dont les conflits constatés ne relèvent pas toujours de la rencontre du système traditionnel et du système capitaliste. Pour Moïse Mignan-Traoré et Augustin Zomgo, les Groupements Villageois créent de nouveaux rapports sociaux réunis autour d'une solidarité de type contractuel, par opposition à la solidarité traditionnelle qualifiée d'organique. Le Groupement Villageois consomme de l'espace villageois. Il est générateur d'un nouveau type de rapports sociaux qui conduit finalement à une modification de la trame spatiale. « La consommation de l'espace foncier par le Groupement Villageois, écrivent-ils, ne procède pas à une reproduction de la trame spatiale, mais modifie par son action le tissu spatial, c'est-à-dire les éléments constitutifs de cet espace, en produisant ainsi un espace nouveau ». L'insistance est donc mise sur la séquence suivante au niveau villageois : modification des rapports sociaux — modification de la forme d'appropriation de l'espace —

modification de la trame spatiale. Mignan-Traoré et Zomgo font remarquer en outre que les transformations dont ils parlent sont provoquées de fait par l'introduction de nouveaux *objets* dans l'espace villageois. Le bâtiment de la Banque des céréales, les puits du Groupement Villageois sont autant d'objets inducteurs de la séquence qui vient d'être décrite.

Georges Savonnet fait observer que les conflits entre matrice autochtone et matrice occidentale, avant d'être effectifs, sont précédés par la constitution de nouveaux rapports sociaux qui modifient la trame spatiale, bien avant que les conflits fonciers apparaissent. « C'est par l'intermédiaire des administrateurs, des commerçants (qui offrent des tissus, des bicyclettes, du vin, de la bière) et par l'introduction des signes monétaires que s'introduisent les premiers éléments du système capitaliste ». A ce moment-là, il n'y a pas « affrontement entre matrice archaïque et matrice capitaliste, mais introduction par cette dernière dans la société bwa d'éléments que l'on peut qualifier de perturbateurs ». On retrouve chez G. Savonnet l'insistance de Mignan-Traoré et Zomgo sur l'antériorité des changements sociaux (par l'introduction notamment d'objets nouveaux) par rapport aux changements de la trame spatiale. Savonnet repère ce phénomène dans une perspective historique où les faits sont tous passés ; Mignan-Traoré et Zomgo parlent d'une situation contemporaine dont ils essaient de prévoir les prolongements plausibles dans un avenir rapproché. Est-ce cette différence de perspective temporelle qui fait diverger ces deux textes dans le rôle qu'ils donnent au conflit : conflits constatés chez Savonnet, conflits à l'occurrence hypothétique chez Mignan-Traoré et Zomgo ?

Jeanne-Marie Traoré nous met en présence de situations où il n'existe de solution au conflit constaté ni dans le droit moderne, ni dans le droit coutumier. Les autorités prennent alors des décisions qui ne peuvent satisfaire toutes les stipulations du droit coutumier, l'État se retranchant alors derrière la notion d'intérêt commun de l'opération.

Le texte de Do Felli étudie la manière dont les gens se détournent des règles coutumières établies en se servant d'une prétendue référence au droit moderne. Il insiste sur le caractère flou et ambigu de la coexistence du droit foncier coutumier et du droit foncier moderne. On retrouve là des situations qui s'apparentent à celles que décrit G. Hesseling avant le *moment juridique*, bien que celui-ci n'apparaisse pas dans la problématique de Do Felli.

On est ainsi conduit à constater l'assez grande diversité des préoccupations de chaque texte. Ces problématiques ne s'opposent pas. Si elles ne se recouvrent pas exactement, elles sont complémentai-

res. Réunies, mises bout à bout, elles sont susceptibles de former progressivement une problématique générale.

Le texte de G. Savonnet se réfère explicitement au conflit de la matrice traditionnelle et de la matrice occidentale et il est pratiquement le seul à le faire. Son thème principal, et c'est aussi celui de Mignan-Traoré et Zomgo comme on l'a noté, est l'antériorité des changements sociaux par rapport aux changements de la trame spatiale. Ce thème ne polarise pas centralement le travail de Manou-Savina, ni celui de Piermay. Il apparaît incidemment chez Hesseling. Moi-même, si je devais le traiter dans mon étude sur la Mauritanie, arriverais-je sans doute à des conclusions différentes des siennes, sauf à supposer que la trame caractéristique du système foncier toucouleur ait subi des infléchissements considérables au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles du fait des contacts de cette population avec les marchands de Saint-Louis. L'essentiel, c'est que je n'ai pas traité ce thème qui reste valable en soi et qui pourrait être appliqué à toutes les études de cas de cet ouvrage.

Les textes de Do Felli, Jeanne-Marie Traoré, G. Hesseling et J.-L. Piermay sont en fait des contributions à une thématique du conflit et des modes de résolution. Bien que chacun ne vise pas exactement à mettre en lumière les mêmes mécanismes, on doit constater l'accumulation d'observations qui pourraient servir de matériaux dans une élaboration théorique plus structurée. G. Hesseling s'y emploie déjà pour sa part, avec P. Mathieu, dans leur étude transversale.

Tous les auteurs cités, plus que vraisemblablement, n'ont pas su, dans les limites de leur étude de cas, exprimer la totalité des hypothèses théoriques auxquelles ils commencent à s'attacher. Entre leurs textes, il y a sans doute plus de convergences qu'il n'y paraît, comme il y a aussi sans doute plus de désaccords. On ne peut trancher sur ces points maintenant. Les processus d'explication sont en route et il serait imprudent de préjuger de leurs résultats. On peut déjà observer cependant que plusieurs auteurs qui publient des textes dans cette sixième partie de l'ouvrage développent avec plus de précision des idées simplement présentes dans leur étude de cas et que ces dernières contributions donnent à leurs problématiques plus de cohérence et plus d'ampleur.

Dans la présentation des études de cas qui précède, j'ai livré mes interprétations personnelles. D'autres lectures seraient sans doute possibles. Comme des kaléidoscopes, les textes évoqués peuvent révéler au détour de certaines phrases, dans certains adjectifs, dans certaines propositions relatives ou incises, des facettes fugaces qui sont autant de questions à fixer et à approfondir.

L'« objet foncier » n'est pas interne à une discipline scientifique ou à une sous-discipline. Son étude conduit les parcours de recherche à travers plusieurs disciplines et les font croiser nécessairement plusieurs problématiques « naturelles » aux domaines et sous-domaines de ces disciplines (1).

Quand le chercheur s'engage dans ces parcours, il déploie généralement ses problématiques familières, celles de sa discipline scientifique de formation, celles de son institution d'appartenance, celles enfin sur lesquelles il travaille plus directement à ce moment-là par obligation ou par inclination. Dans les études de cas qui nous occupent, ces caractéristiques sont apparentes, bien qu'on observe une incontestable pluridisciplinarité. Dans chaque texte sans exception, la démonstration réunit des éléments produits sur des registres disciplinaires différents. N'étaient finalement la spécificité de la thèse explorée et les connaissances de terrain propres aux auteurs dans chaque cas — connaissances qui ne sont pas partagées par tous les auteurs en présence — on pourrait presque dire que chaque auteur fait montre des connaissances théoriques nécessaires pour traiter de manière satisfaisante les études de cas de ses collègues. Il faut donc s'en réjouir car on peut en déduire des convergences et le commencement de la mise en œuvre d'une problématique commune.

La difficulté majeure n'est donc pas dans l'incapacité de pratiquer une certaine pluridisciplinarité ; elle réside plutôt dans le fait que chaque texte *est affecté d'une certaine incomplétude parce qu'il ne met pas en œuvre tous les éléments de problématiques* disponibles dans la perspective foncière qui nous occupe. Pour satisfaire cette exigence, chaque auteur devrait idéalement développer en même temps que sa problématique les problématiques des autres. On se heurte évidemment à l'obstacle de la longueur des études de cas : il faudrait pratiquement plusieurs centaines de pages dans chaque situation étudiée pour que toutes les dimensions soient explorées. Chaque chercheur, en outre, ne connaît pas toutes les hypothèses développées par ses collègues qu'il faudrait appliquer en conséquence à l'étude de cas qu'il entreprend. Mettre en œuvre ces connaissances supposerait que tous aient intériorisé une même problématique qui fasse automatiquement poser par tout le monde toutes les questions

---

(1) L'introduction générale exprime cet impératif de pluridisciplinarité de la manière suivante : « Si nous voulons avoir prise sur les processus qui affectent le véritable lieu de concrétisation des rapports d'appropriation, c'est-à-dire les pratiques locales, nous devons réunir dans un même ensemble des analyses malheureusement compartimentées entre la Psycho-sociologie, le Droit, la Science Politique et la Géographie et interroger successivement les systèmes d'idées, les représentations et les idéologies, puis les discours et enfin les pratiques les plus marginales » (p. 14).

nécessaires. Ce n'est guère possible que dans les disciplines et les problématiques constituées de longue date, connues et appliquées par un nombre considérable de chercheurs. En ce qui nous concerne, constatons qu'une problématique propre au Réseau — ou peut-être mieux : un ensemble de problématiques — sont en voie de construction, et que cette constitution suit les étapes habituelles en pareille circonstance.

\*  
\* \*

Certains membres du Réseau, au cours des débats à Saint-Riquier, ont proposé de distinguer à l'intérieur de la matrice spatio-temporelle capitaliste, en plus de la rationalité proprement dite, des phénomènes fonciers, la rationalité du capitalisme et de l'économie marchande, la rationalité étatique, la rationalité de la science et de la technique, toutes rationalités qui ne se confondent pas, mais qui, inextricablement mêlées, créent et renforcent une même dynamique, celle que la matrice spatio-temporelle elle-même exerce sur l'ensemble des phénomènes sociaux. Pour que de telles affirmations ne restent pas des pétitions de principe vagues et dépourvues par le fait même d'utilité, il faut montrer qu'il en est bien ainsi, qu'il existe effectivement des relations significatives entre les différents domaines et que la conjonction de ses éléments est nécessaire à la compréhension des phénomènes fonciers proprement dits. Le texte d'Annie Manou-Savina montre bien, à côté de l'évolution des textes réglementaires concernant l'espace urbain, l'influence tout aussi déterminante sur le foncier d'un bloc de phénomènes économiques qui ressortissent à la rationalité du capitalisme et de l'économie marchande. Son analyse suggère qu'il faut tenir compte des deux domaines et de leurs interactions. Annie Manou-Savina ne le dit pas explicitement. Encore moins ne formalise-t-elle, ni ne théorise ces suggestions. C'est nous qui, venant après, commençons à le faire.

L'étude de cas de Piermay conduit à s'interroger, au-delà de ce que ce texte expose directement, sur les relations entre le local et le national au sein de la rationalité étatique. Dans son dernier alinéa, Piermay suggère qu'on pourrait se trouver au niveau local de l'aménagement de Mbuji-Mayi en présence d'un même comportement de « débrouille » de l'administration qu'au niveau national (même si les enjeux économiques ne sont pas tout à fait les mêmes). On peut estimer donc que la question qui se pose alors est de relier la situation de Mbuji-Mayi à celle de la rationalité étatique générale dominant au Zaïre : y a-t-il continuité ou pas entre les deux ?

Le local produit-il le national par généralisation ? Ou au contraire le national est-il premier et prend-il ensuite des formes locales ? Dans ce dernier cas, il faut se demander dans quelle mesure ce qui se passe à Mbujji-Mayi est inspiré, influencé et renforcé par ce qui se passe au niveau national.

Quand on prend les phénomènes fonciers *sensu stricto*, il arrive un moment où on ne peut se dispenser de les considérer comme des segments limités, voire des effets ou des conséquences, de phénomènes de plus grande ampleur. Ces phénomènes de plus grande ampleur ne se trouvent pas dans le foncier proprement dit, mais dans des domaines de connaissance qui se trouvent en dehors de lui. Une analyse approfondie de ces différents domaines, toujours faite en fonction des problèmes fonciers, dégage la compréhension nécessaire des arrière-fonds de phénomènes apparemment plus concrets. Certaines clés des phénomènes fonciers se trouvent donc — à certains égards — dans « autre chose » que le directement foncier. Dans le cas du Mbujji-Mayi de Piermay, les réponses aux questions posées plus haut relèvent principalement de la science politique.

La question qui se pose est celle de savoir jusqu'où il faut aller dans l'exploration de ces domaines extérieurs. Extérieurs, remarquons-le, ils ne le sont que par rapport au problème immédiat qui met en branle l'interrogation. Ils sont manifestement internes à la problématique lorsqu'on met tout en œuvre pour résoudre ce problème. Cette exploration doit-elle se faire de manière systématique en suivant un objectif en soi ou plutôt au cas par cas, lorsque le besoin s'en fait sentir ? Si l'on ne va pas assez loin dans l'appréhension des déterminants d'une situation, on s'expose à formuler des diagnostics inexacts. Par contre, si l'on s'en écarte résolument, on risque de ne revenir que malaisément — ou plus du tout — à l'ancrage concret de départ du problème foncier que l'on étudie, constituant ainsi progressivement un champ de connaissance qui tend à se suffire à lui-même. Notons que dans l'un et l'autre cas, on ne dispose pas d'une méthode explicite qui dise comment se comporter dans ces va-et-vient incessants. Au sein du Réseau, on pourrait peut-être se fixer pour objectif de développer une appréhension plus précise de cette problématique. Pour avoir une action scientifique efficace, il apparaît nécessaire d'avancer simultanément sur plusieurs fronts. Il semble aussi que cette progression doive être équilibrée, en ce sens qu'il pourrait être dommageable de laisser en friche trop longtemps un domaine essentiel. Pour tenir compte de ces contraintes, il faut procéder à un réajustement (ou à un « bouclage » pour reprendre le mot employé dans l'introduction) continu de la problématique d'ensemble. L'observation des dynamiques des rationalités



à l'œuvre dans le foncier attire l'attention sur ce point. La problématique « revisitée » du Réseau après la publication de cet ouvrage devra être nécessairement organisée, me semble-t-il, pour pouvoir prendre en compte spécifiquement cet « entrecroisement de rationalités ».

La question posée par E. Le Bris et E. Le Roy dans leur texte sur le local (voir pp. 347-356) à propos de l'articulation des différentes saisies du « local » auxquelles on peut aboutir (en bref, la montée de l'échelle de Jacob), se situe, me semble-t-il, au cœur de cette problématique, bien que l'extension physique de chaque niveau local que l'on distingue et le domaine de chaque rationalité disciplinaire, sous-disciplinaire et méthodique, ne soient pas de même nature. Ceci valant pour la double articulation qu'ils distinguent (voir p. 351 et suivantes) : l'articulation des déterminants au sein de l'échelle locale et celle de ces déterminants avec ceux de niveaux d'échelle différents (par exemple, le niveau de la parcelle en zone rurale ou de la chambre en zone urbaine par rapport au niveau national ou international). Introduire des distinctions ici a des effets positifs qui garantissent une analyse plus précise, mais en même temps se trouve induite une croissante complexité de la problématique, lorsqu'il faudra croiser les deux approches.

\*

\* \*

Les remarques qui précèdent prennent place elles-mêmes dans une rationalité spécifique : la rationalité scientifique. C'est cette rationalité qui a constaté les divergences et les lacunes dans la manière dont les études de cas couvrent ou ne couvrent pas le champ de la problématique potentielle. C'est elle qui a évalué la pratique pluridisciplinaire et qui a nommé l'incomplétude. C'est elle qui a distingué les problèmes fonciers immédiats et les domaines extérieurs, puis qui a parlé de va-et-vient nécessaires entre les deux.

Dans ces remarques, il s'agit d'une rationalité du second degré, qui émerge pour situer et organiser les résultats de ce qui est produit au premier degré. Tout le problème, lorsqu'on prête attention à ce type de rationalité, est de ne pas la faire « tourner » en soi pour satisfaire exclusivement ses impératifs internes. A la limite, de faire de la théorie pour de la théorie, de la méthodologie pour de la méthodologie. Sans doute est-ce la recherche concrète qui est la mieux placée pour faire sauter le carcan qui pourrait devenir de plus en plus contraignant. Mais cette recherche concrète ne peut se passer

de jalons théoriques si ténus et si implicites soient-ils, introduits toujours plus ou moins *a priori*. L'histoire du Réseau depuis sa fondation est en partie une illustration (2) de ces deux tendances complémentaires (ainsi raisonnerait du moins un anthropologue de la rationalité scientifique occidentale se penchant sur celle-ci à l'œuvre...). Une tension constante existe entre ces deux tendances : il faut une organisation de la recherche, mais celle-ci ne peut être une planification totale. S'il en était autrement, on risquerait de se priver de rebondissements féconds qui ne se produisent, semble-t-il, que lorsque la recherche est laissée dans son cheminement à une part importante de hasard et d'aléatoire.

La rationalité scientifique n'est pas seule au monde. Elle est en contact continuellement avec d'autres rationalités. Lorsqu'on considère un projet de développement concret bien localisé à un endroit précis, on peut voir se déployer deux approches différentes : celle de la recherche scientifique proprement dite et celle de la pratique plus stéréotypée des bureaux d'études. Celle-ci répond aux questions (et résoud les problèmes) en satisfaisant des *termes de référence* codifiés. La recherche scientifique ne peut se laisser imposer de telles limites. Elle doit rester *ouverte* pour traiter une à une toutes les questions qui émergent, et cela même dans un espace bien délimité et dans un projet de développement bien précis. Régulièrement, du fait de cette « incomplétude » permanente, la rationalité scientifique est en position plus faible par rapport à la logique d'intervention et aux types d'actions développés par l'aménageur, le fonctionnaire et l'homme politique qui, généralement, sont empreints de rationalités plus restreintes et plus fermées (3).

Au cas où les acquis du Réseau devraient entrer dans des projets plus directement opératoires, il importerait de réfléchir sur la spécificité de ces différentes sphères de rationalité et sur les conflits que leur altérité respective produit, pour ensuite tenter de construire des procédures d'intervention satisfaisantes. C'est une voie possible parmi

---

(2) Voir l'introduction générale (p. 18) : « Depuis cinq ans, nous avons tracé une dizaine d'esquisses de notre problématique. Aucune n'est encore pleinement satisfaisante, mais seul le néophyte s'étonnera de notre lenteur dans l'élaboration de ces constructions intellectuelles qui exigent de l'esprit de synthèse, une expérience de terrain et une solide connaissance des travaux disponibles. Il ne suffit pas en effet d'avoir bien approché certains phénomènes pour les expliquer clairement et se faire comprendre des non-spécialistes ». « De plus ce travail sur les mots qui servent à catégoriser et à traiter le réel est toujours plus délicat lorsque la recherche a une optique interdisciplinaire et interculturelle ».

(3) Les arguments exprimés dans cet alinéa se trouvent plus amplement développés dans ma communication à la Table Ronde de Bad Hombourg (R.F.A., 8-10 octobre 1984) du Comité de Recherche Science et Politique de l'Association Internationale de Science Politique, publiée dans l'ouvrage *Political Science and Science Policy in an Age of Uncertainty*, edited by Bernard Crousse and Michael Th. Greven, Francfort/Main, Campus, 1985.

d'autres pour rencontrer les demandes pressantes de ceux qui jugeaient au cours de la dernière journée à Saint-Riquier que le Réseau n'offrait pas assez de solutions opératoires pour intervenir dans la réalité africaine de tous les jours (4). Il s'agirait somme toute d'ajouter à la problématique des conflits entre matrice capitaliste et matrice traditionnelle, problématique qui reste essentielle, des questionnements sur la manière dont ce savoir progressivement constitué a prise — ou pourrait avoir prise — sur la réalité. Il faudrait faire subir à la problématique un changement de perspective autour de son pivot central (les acquis actuels du Réseau) qui devrait rester inchangé. Ainsi vont les problématiques, fidèles gardiennes des intentions premières, mais aussi messagères anticipatrices de ce qui doit prendre forme dans l'espace et dans le temps...

---

(4) Voir, à ce point de vue, le passage de l'introduction générale intitulé c) une base expérimentale et opérationnelle à mettre en œuvre (p. 24).